



Communiqué de presse

Berne, le 20 décembre 2023

Sapins de Noël et bougies : risque important d'incendie !

Les bougies allumées sur les sapins de Noël créent une ambiance festive, mais elles constituent aussi une menace permanente. En effet, le risque qu'un incendie puisse se déclarer sur un sapin est particulièrement élevé. Le Centre d'information pour la prévention des incendies CIPI explique comment réduire considérablement les risques pendant les fêtes.

Dans le cas où la bougie embraserait une branche sèche, quelques secondes à peine suffisent pour que le sapin de Noël tout entier soit en flammes. Comme il est d'usage de placer le sapin dans le salon, le feu peut rapidement se propager à d'autres objets combustibles tels que les canapés, les rideaux ou les meubles. Une soirée délicieuse peut ainsi se transformer très vite en un véritable cauchemar.

Les conseils du CIPI pour plus de sécurité pendant les fêtes :

- En attendant de décorer le sapin, il convient de l'entreposer dans un lieu frais, à l'abri du vent, des rayons du soleil et du gel.
- Installer le sapin le plus tard possible dans l'appartement et ne pas le placer à proximité d'un radiateur ou d'une cheminée.
- Observer une distance suffisante par rapport aux matières textiles, aux décorations et aux autres matériaux inflammables.
- Utiliser un pied pour sapin de Noël afin que le sapin soit stable et qu'il ne puisse pas basculer. Remplir le pied d'eau et ajouter jusqu'à deux litres d'eau par jour.
- Ne jamais laisser des bougies allumées sans surveillance.
- En s'asséchant, les branches du sapin peuvent se courber avec le temps. C'est pourquoi il est impératif de vérifier régulièrement que les bougies sont encore bien fixes et qu'elles sont suffisamment éloignées des branches.
- Lors du déballage des cadeaux, il convient de veiller particulièrement à ce que le papier cadeau ne prenne pas feu. Prévoir un seau d'eau ou un extincteur près du sapin de Noël.

Au vu des dangers existants, le CIPI recommande l'utilisation de guirlandes lumineuses et de bougies LED comme alternative sûre aux bougies traditionnelles.



En cas d'incendie, il faut immédiatement alerter les sapeurs-pompiers (numéro d'urgence 118). Ce n'est qu'après avoir mis les personnes et les animaux en sécurité que l'on peut tenter d'éteindre par soi-même les incendies de petite taille. L'important est de ne jamais se mettre en danger.

L'ensemble des informations autour du thème de la sécurité à Noël peuvent être consultées sur le site Internet du CIPI à l'adresse bfb-cipi.ch/feter-en-securite.

Contact presse :

Rolf Meier

Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies CIPI

T +41 (0)31 320 22 82, media@bfb-cipi.ch

Le Centre d'information pour la prévention des incendies CIPI a pour mission de sensibiliser la population aux dangers du feu. Son action se concentre sur la prévention des incendies et des dommages qu'ils causent aux personnes, aux animaux, aux biens et à l'environnement. Financé par les établissements cantonaux d'assurance, c'est sur leur mandat que le CIPI s'engage dans la prévention. Il ne poursuit pas de but lucratif. Son siège se trouve à Berne, auprès de l'Association des établissements cantonaux d'assurance AECA.

Les actualités du CIPI en matière de prévention incendie peuvent aussi être suivies sur les médias sociaux.

